

ARRETE DU MAIRE

N° : 253-2025

Le Maire de la Commune de SAINT - MICHEL - CHEF - CHEF ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-3, L 2215-1 et L 2213-23 ;
VU le code de la Route ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, alinéa 1 8ème partie, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 06/11/1992 ;

CONSIDERANT la demande d'autorisation du domaine public de Monsieur RIPOCHE Frédéric de la SARL NCHE Couverture, pour installer une benne et une base de vie, 23 avenue Ernest Chevrier, du 29 septembre 2025 au 19 décembre 2025 ;

CONSIDERANT qu'il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour limiter la gêne à la circulation des piétons et des véhicules 23 avenue Ernest Chevrier ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Le stationnement de véhicules sera interdit devant le 23 avenue Ernest Chevrier, sur 4 places de stationnement, du lundi 29 septembre à 8h00 au 19 décembre 2025 à 18h00, afin de permettre la pose d'une benne et d'une base de vie pour la SARL NCHE Couverture.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise elle-même, et sous sa responsabilité exclusive, la responsabilité de la commune ne pouvant être recherchée et engagée.
L'entreprise s'assurera de maintenir la circulation des véhicules et garantir la sécurité des piétons.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prendra effet à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire qui devra être maintenue pendant toute la durée de l'occupation du domaine public.
Tout manquement au présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Le Maire de la commune de SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, Mme la Directrice Générale des Services, la SARL NCHE Couverture, le service de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Michel-Chef-Chef,
Le 23 septembre 2025.

Le Maire,


Eloise BOURREAU-GOBIN